



BAKOM	
21. AUG. 2014	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
MP	2
IR	
TC	
AFI	
FNK	



2014.03323

Office fédéral de la Communication OFCOM
Madame Sarah Lüthi
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne

Date le 13 août 2014

Révision partielle de l'ORTV et modification de la concession SSR : ouverture de l'audition

Madame,

Donnant suite à votre invitation du 12 juin 2014, le Conseil d'Etat du canton du Valais vous communique, par la présente, son avis à propos de la révision partielle de l'ordonnance du 9 mars 2007 sur la radio et la télévision (ORTV; RS 784.401) ainsi que de la modification de la concession SSR du 28 novembre 2007 (FF 2011 7343; 2012 8391; 2013 2895).

En préambule, nous souhaitons faire part que le Gouvernement valaisan salue ces modifications répondant à l'introduction des services hybrides de télévision et l'adaptation en conséquence de la réglementation de la publicité. Il note que la révision partielle permet d'introduire les changements résultant des développements techniques et entraîne également des allègements pour les diffuseurs.

Le Gouvernement valaisan n'a pas de remarque supplémentaire. Il vous remercie de l'avoir consulté et vous prie de croire, Madame, à l'assurance de sa parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président

Jean-Michel Cina



Le Chancelier

Philipp Spörri

